

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 MAI 2023 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré.

Membres présents : BARDA JP – CONRAD J – DE FRANCESCO C - FELT T -GREFF H – KLEIN C - KOMLANZ E – LANG N - MULLER M - OLIVERO M – PROUST F - RINKENBACH R -SCHOUVER B – SIEBERT C - ZOWNIR STEINER M.

Membres absents excusés : GAUTAUX E - LANG JB - WICKULER G – ZINS M

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : GAUTAUX E à MULLER M - LANG JB à M ZOWNIR STEINER - WICKULER G à SCHOUVER B – ZINS M à H GREFF

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration.

2. **Précisions vente terrain**

L'adjoint en charge de l'urbanisme informe les conseillers que la commune a été contactée par le cabinet d'arpentage et le notaire qui nous indiquent que désormais le nom des administrés vendeur ou acquéreur doit figurer sur les délibérations afin que les arpentages puissent être validés et inscrits au livre foncier.

Aussi, il convient d'apporter ces précisions aux dernières délibérations prises à savoir :

- Point n°3 du CM du 12/04/2023
 - o Mme GOTTWALLES Josiane qui réside rue de la gare, a contacté la commune pour acquérir une partie du délaissé communal situé devant sa propriété. La surface estimée à 28m² sera prélevée sur la parcelle communale n°432 section 12. L'adjoint propose de lui vendre la partie du délaissé communal qui sera définie exactement après arpentage, et d'appliquer le tarif habituel pour les terrains situés en zone UA à savoir 1 667€ l'are.
 - o L'adjoint en charge de l'urbanisme avait proposé de respecter l'engagement que la commune avait pris en 2017 auprès d'un administré et lui vendre les parcelles convenues à l'époque le projet de chemin rural de la commune étant réalisé. Aux vues des nouvelles réglementations, l'adjoint précise que les parcelles nouvellement arpentées section 14 n°478, 481, 484 et 486 seront vendues à M. BITSCHNAU Fernand au prix convenu soit 190€ l'are.
- L'adjoint à l'urbanisme précise l'identité des différents administrés concernés par le point n°4 du CM du 12/04/2023, les tarifs indiqués à ce point restent inchangés :
 - o La surface estimée à 2a57 à définir exactement après arpentage sera prélevée sur les parcelles n°414, 415, 416 et 417 section 14 appartenant à M. et Mme GEROLIN Franco.
 - o La parcelle communale n°475 section 14 pour 784m² sera échangée contre une partie de la parcelle privée n°191 section 14 appartenant à M. et Mme SCORDO

Giovanni pour une surface équivalente. (la surface exacte sera définie après arpentage).

- o Les propriétaires des parcelles n°323 et 325 section 12 sur laquelle une surface d'environ 2m de large (à définir exactement après arpentage) est à prélever, sont les héritiers de M. MULLER Bernard Joseph.

Le conseil adopte ces précisions à l'unanimité et 4 votes pour par procuration.

3. Mise en place nouvelle structure d'accroche Clos des Arts

Etant donné que la structure d'accroche des luminaires actuellement en place ne répond plus aux normes de sécurité, son remplacement s'impose.

Le maire présente les devis obtenus :

- STARLIGHT événementiel - SARREGUEMINES = 11 980€ HT soit 14 376€ TTC
- CONCEPT AUDIO - 79410 ÉCHIRÉ= 12 300€ HT soit 14 760€ TTC

Et propose de retenir la société Starlight la moins disante.

Le conseil donne son accord et autorise le maire à valider le devis de la société Starlight par 15 votes pour, 3 votes pour par procuration et 2 abstentions dont 1 par procuration.

4. Tracteur football club

L'an dernier nous avons versé une subvention de 7 536€ au CSD pour permettre l'acquisition d'un nouveau tracteur pour tondre les deux stades de la commune.

Le CSD vient d'obtenir le versement de la subvention de 5 652€ de la Région pour cette acquisition. Cette somme sera reversée à la commune. Subvention déduite, ce tracteur est donc revenu à 1 884€ pour la commune.

Malheureusement il s'avère que ce tracteur n'est pas assez puissant pour les besoins du club. Aussi, le club a contacté la société Rudolph SARL auprès de qui il avait été acheté pour obtenir une nouvelle offre pour un tracteur plus puissant et la reprise de celui qui ne convient pas.

Le maire présente le devis obtenu de la société RUDOLPH SARL pour un tracteur Kubota G21E= 14 000€ HT soit 16 800€ TTC. Ce prix comprend une remise de 20%. Et est garantie 5 ans.

Prix duquel la reprise de l'ancien tracteur pour 7 500€ TTC reste à déduire, la soulte restante à payer s'élève ainsi à 9 300€.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord pour accepter ce devis à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration et verser ladite soulte au CSD qui gère l'achat.

5. Subvention EJEM

L'adjoint en charge des finances présente le courrier du président de l'EJEM qui sollicite toutes les communes du regroupement pour financer la location du gymnase de Hundling pour le club durant la période hivernale allant de novembre 2022 à mars 2023. La participation demandée s'élève à 420,00€ par commune.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le versement de la somme requise.

6. Demande de subvention école

L'adjointe en charge des écoles présente le courrier de demande de subvention de l'enseignante de la classe de CE2/CM1 pour l'acquisition de manuels de lecture car elle n'en possède aucun.

Le tarif présenté s'élève à 352,30€ au total pour l'acquisition de 13 exemplaires de deux manuels différents soit 26 manuels.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et 4 votes pour par procuration pour la prise en charge complète de l'achat de ces manuels.

7. Convention Département – giratoire

Le maire présente la convention qu'il convient de signer avec le département pour définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure d'un carrefour giratoire à aménager sur la RD 910, au droit des accès à la zone commerciale et aux équipements sportifs et de loisirs, à l'entrée ouest de la commune.

Après délibération, le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le département à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration.

8. Travaux reprise chemin forestier

Le maire présente les devis obtenus pour la réfection du collecteur affaissé sur le chemin forestier rue de la gare :

- KARP & Fils SAS de Diebling = 1 425€ HT soit 1 710€ TTC
- TP KLEIN de Diebling = 2 650€ HT soit 3 180€ TTC

Et propose de retenir la société la moins disante à savoir la société KARP & Fils.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et 4 votes pour par procuration.

9. Mission d'arpentage

Ce point ayant été détaillé dans le point 1 est annulé.

10. Feux d'artifices

La présidente de la chorale La Marjolaine a adressé un courrier à la commune en date du 3 mai pour solliciter le financement total du feu d'artifice pour les feux de la St Jean prévus le 3 juin.

La commune avait pris ces frais en charge l'an passé à titre exceptionnel. Le maire a proposé de prendre en charge la moitié desdits frais comme cela était habituellement effectué avant la crise sanitaire.

Cette proposition a été rejetée par les quatre associations qui organisent les feux de la St Jean, qui ont décidé de ce fait de ne pas faire de feux d'artifices cette année.

Le point est donc annulé.

11. Tableau de commande église

Le maire informe le conseil que le tableau de commande des cloches de l'église n'est plus fonctionnel et qu'il faut le remplacer. Il présente le devis obtenu après négociations :

- Bodet Campanaire – 49340 TREMENTINES = 1 500€ HT soit 1 800€ TTC

Le maire propose de valider ce devis et de procéder à cette acquisition.

Les frais correspondants seront ensuite pris en charge à hauteur de 50% par le conseil de fabrique qui versera la somme correspondante à la commune.

Les conseillers donnent leur accord pour valider ce devis à l'unanimité des membres et 4 votes pour par procuration.

12. Attribution marché liaison piétonne PMR sécurisée entre ZC et ZA

L'adjoint en charge de l'urbanisme présente les offres obtenues suite à l'appel d'offres lancé pour le projet de création d'une liaison piétonne PMR sécurisée entre la ZC et la ZA.

ENTREPRISE	MONTANT HT
KLEIN SETPB	99 773,98€ HT
COLAS SGMS	109 957,00€ HT
VISCONTI	121 314,00€ HT

La commission d'appel d'offres a retenu le moins disant à savoir KLEIN SETPB.

L'adjoint propose de valider ce choix et accepter le devis.

Après en avoir délibéré les conseillers votent pour par 14 votes pour, 4 votes pour par procuration et une abstention et autorise le maire à signer le marché avec la société KLEIN SETPB.

13. Divers

Le maire informe le conseil que dans le cadre des élections sénatoriales du 24/09/2023 le conseil municipal doit impérativement être convoqué pour le vendredi 9 juin afin de désigner les délégués et suppléants.

Après consultation il est décidé de se réunir en mairie à cette date à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Le Maire
GREFF Honoré

